

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-4243

présenté par
M. Serva, M. Mathiasin, Mme Bassire, Mme Yousouffa, M. Lenormand, M. Acquaviva,
M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson,
Mme Descamps, Mme Froger, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher,
M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Taupiac et M. Warsmann

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	650 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	650 000
TOTAUX	650 000	650 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d’abonder les moyens consacrés à l’expérimentation d’un programme de formation des cadres en mobilité des cadres de Guadeloupe.

Le déploiement de ce programme en Guadeloupe s’explique d’une part, par de forts taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans, qui s’élève à 34% en Guadeloupe D’autre part, ce programme

s'explique par d'importantes baisses démographiques sur le territoire Guadeloupéen, parmi les plus vieillissants de France : la Guadeloupe enregistre une baisse de sa population de 0,8 % par an en moyenne entre 2013 et 2019.

Enfin, il y a de nombreux départs de jeunes pour se former dans des proportions plus importantes que les autres DROM vers l'hexagone : aux Antilles, entre 2011 et 2021, 44 % des jeunes de 21 à 29 ans ont quitté leur région de naissance.

Cet abondement a pour objet d'augmenter le nombre d'étudiants pouvant bénéficier du programme de formation en Guadeloupe, le programme étant déployé sous la forme d'une expérimentation.

Ainsi, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 650 000 € des AE et CP de l'action 02 «Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle» du programme 138 « Emploi outre-mer » de la mission « outre-mer »
- Une diminution d'autant des crédits (AE=CP) de l'action 01 «Logement» du programme 123 « Conditions de vie outre-mer ».